



Monsieur Julien Denormandie
Ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
PARIS 75007

Paris, le 9 décembre 2021

Nos réfs : MB/PS

MARTINE BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

Monsieur le Ministre,

Je me permets de solliciter votre attention sur la question du réexamen des interdictions de consommation et de commercialisation de certains poissons contaminés par le polychlorobiphényle (PCB) dans le Lac du Bourget, notamment la brème, l'omble chevalier, le gardon et l'anguille.

En effet, après avoir été alertée par plusieurs pêcheurs, j'ai interpellé par courrier M. le Préfet de la Savoie Pascal Bolot. Ce dernier m'a affirmé que ces interdictions avaient bien été décidées par des arrêtés de 2009 et confirmées par le classement du lac du Bourget en Zone de Préoccupation Sanitaire par l'instruction interministérielle n°2016-335 du 19 avril 2016, prise à la suite de l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) du 22 juillet 2015. En 2017, le lac étant devenu bien plus pur à la suite des travaux d'assainissement du Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB) et le taux de PCB ayant largement diminué, M. le Préfet a adressé une demande d'avis scientifique et technique à l'ANSES pour formaliser une méthodologie d'évolution et de révision des ZPS en prenant en compte les données d'analyses réalisées par le CISALB de 2012 à 2016. Le 4 février 2020, l'ANSES a répondu en précisant que, si l'analyse des données transmises montrait une baisse des valeurs médianes de contamination des espèces pêchées, un pourcentage élevé de dépassement des teneurs maximales autorisées dans les poissons était encore observé et empêchait par conséquent leur commercialisation. Elle n'avait alors pas apporté d'éléments méthodologiques nouveaux.

Je soutiens également la mise en place d'une méthodologie d'échantillonnage et d'analyse adaptée, homologuée par l'ANSES et fondée sur les éléments contenus dans son avis du 22 juillet 2015, afin de faire évoluer le classement en ZPS du Lac du Bourget. A terme, une reprise de la pêche des espèces concernées pourrait être envisagée et les restaurateurs savoyards pourraient de



nouveau proposer des poissons locaux à leurs tables. Cela est d'autant plus important au moment où il est nécessaire de soutenir les secteurs de la pêche et de la restauration, notamment dans le cadre de la « consommation locale » promue par la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long tail extending to the right.